

## FICHE TECHNIQUE N° 1.2

Augmentation qualitative et quantitative des normes de personnel dans les services TI. Propositions1. Services T pour hospitalisation à plein temps

L'objectif de la reconversion de la psychiatrie était entre autres de mettre au centre la "fonction de diagnostic et de traitement" de l'hôpital psychiatrique et de l'intensifier. A cet effet, il fallait entre autres reconvertir une partie des lits et places, agréés comme hôpital, vers les homes psychiatriques et les maisons protégées. Les lits de malades restants devaient accueillir une population de patients aggravée et intensifier leur fonction de traitement, afin d'élever au maximum les chances de licenciement et de rééducation.

Cette évolution est en pleine activité dans les hôpitaux psychiatriques. Dans le secteur, on constate que la fonction hospitalière alourdie ne peut pas être réalignée, qualitativement et humainement, avec les normes T actuelles.

D'abord, il faut constater que les normes de personnel T actuelles comprennent encore du personnel soignant ou auxiliaire "à basses qualifications", qui ne peut pas être engagé fonctionnellement dans un concept du traitement.

En outre, on constate que la norme de personnel quantitative actuelle, qui, selon la catégorie de service T, varie de 12 par 30 lits à 10 par 30 lits, est entièrement insuffisante pour des services plus petits (pas plus par 60 lits) organisés (par 30 lits).

Concrètement, on propose d'élever, en partant du macrocalcul suivant, les normes de personnel dans les services T jusqu'à 14 membres de personnel par 30 lits T et cela réparti sur 3 années budgétaires.

Cet encadrement doit être regardé comme un encadrement minimal qui, dans une phase postérieure, sera augmenté suivant des fonctions ou programmes spécifiques.

2. Services T pour hospitalisation à plein et à mi-temps

On constate que les services hospitaliers psychiatriques doivent fonctionner continuellement avec les effectifs au complet afin de pouvoir financer effectivement ces normes de personnel, qui sont imposées pour l'agrégation. Cela est une anomalie en comparaison des hôpitaux généraux, où la plupart des normes de personnel sont liées à un système des effectifs en fourche.

On propose de décréter un principe similaire pour les services T et de manier une fourche de 80-100%.

## II. Calcul

### 1. Situation des services T

Tableau du nombre des lits T à plein temps :

	<u>besoins</u>	<u>lits existants</u>
T à plein temps	8.988	7.865
T/Vp	2.996	2.337
	<hr/>	<hr/>
T partiel	11.984	10.202
	4.027	2.337

Source : annuaire statistique des institutions de soins - situation 1/1/1993 - service d'études - Ministère de la Santé publique - 1994

### 2. Accroissement de l'emploi dans les services T à plein temps

#### \* Principes de base

1. A évoluer de 10 vers 14 sur 30 ou bien un accroissement de 4 effectifs par 30 places programmées.
2. Base : réaliser une croissance sur plusieurs années (2 à 3 ans); d'abord recruter; après contrôle par la Santé, intégration dans le prix de journée d'hospitalisation.
3. Mise au point : dossier technique - quota des jours d'hospitalisation et des effectifs : une occupation de 80% pour tout l'hôpital rapporte 100% d'emploi ou des frais garantis du personnel soignant aux patients dans le prix de journée d'hospitalisation. Ainsi, on élimine également le problème de remplacements à temps et d'une situation de crise à cause d'une présence insuffisante.

#### \* Accroissement

1. Encadrement moyen actuel : 11 par 30 lits.  
Personnel T1-T2 supplémentaire : 298 effectifs.  
 $(10.202 \times 11/30) + 278 = 4.039$  effectifs
2. Nombre du personnel à base de la nouvelle norme (14 par 30)  
 $10.202 \times 14/30 = 4.761$  effectifs
3. Emploi supplémentaire  
 $4.761 - 4.031 = 722$  effectifs

### 3. Répercussion budgétaire

\* Elévation des normes

722 effectifs x 1,5 millions = 1.083 millions

\* Encadrement du personnel garanti pour 100% avec une occupation entre 80 et 100%

Nombre des effectifs avec une norme 14/30

4.761 x 1,5 millions = 7.141,5 millions  
 (7.141,5 millions x 10/9) - 7.141,5 = 793,5 millions

\* Répercussion budgétaire globale : 1.876,5 millions

### 4. Ajustement du pourcentage d'occupation lors du calcul des normes de personnel pour les services partiels

A 4.392 (90)

Ad 644 (69)

An 327 (48)

T-jour : 1.202 (59% x 11,25/60) = 133 eff.  
 T-nuit : 635 (36% x 12,37/60) = 47 eff.

180 eff.

180 eff. x 1,5 millions = 270 millions

encadrement du personnel garanti de 100% avec une occupation entre 80 et 100%

(270 millions x 10/9) - 270 = 30 millions

### 5. Répercussion globale

Elévation de la norme T :	1.083	millions
Garantie lors d'une occupation T 80-100%	793,5	millions
Garantie lors d'une occupation 80-100% T-jour + T-nuit :	30	millions

1.906,5 millions

le 20 mars 1996